

Syndicat National des Psychiatres Privés

141, rue de Charenton - 75012 Paris

téléphone : 01 43 46 25 55 - télécopie : 01 43 46 25 56

site internet : www.afpep-snpp.org - courriel : info@afpep-snpp.org

26.2007 OS/YF

Paris, le 22 mars 2007

U.ME.SPE.

**Dr Jean-François Rey
Dr Jean Luc Jurin**

79, rue de Tocqueville
75017 Paris

Chers Confrères,

Nous sommes stupéfaits de votre courrier du 21 février dernier à Madame Ségolène Royal, candidate du Parti Socialiste à l'élection présidentielle.

Certes, nous ne pouvons que saluer votre intention de rappeler la nécessité de maintenir une médecine spécialisée de proximité mais nous ne pouvons en revanche pas laisser passer sans réagir les propos que vous tenez sur la psychiatrie libérale.

Plus précisément, vous dénoncez le parcours de soins qui serait responsable de retards préoccupants de diagnostics des psychoses maniaco-dépressives et, faute de développement plus précis dans cette lettre, votre formulation laisse entendre que ces retards pourraient être mis en rapport avec un manque de compétence des médecins généralistes.

Auriez-vous la mémoire si courte que nous devons vous rappeler que, si le SNPP a inlassablement combattu dès le vote de la loi du 14 août 2004 pour que la psychiatrie bénéficie d'un accès spécifique total permettant à tout patient de s'adresser à un psychiatre libéral sans aucune pénalité, cette disposition n'a finalement pas été retenue essentiellement parce que la CSMF s'y est fermement opposée ?

Nous aimerions entendre dans vos propos les premiers signes d'un rapprochement de votre position avec celle du SNPP mais nous ne pouvons malheureusement pas l'envisager sans éclaircir un possible malentendu.

En effet, la lecture de votre courrier nous oblige à rappeler avec force que notre revendication d'un accès spécifique total en psychiatrie ne s'est jamais fondée sur la mise en cause de la compétence des médecins généralistes mais uniquement sur les nécessités techniques propres à la psychiatrie, notamment la liberté de s'adresser directement au praticien de son choix et une absolue garantie de confidentialité.

S'il existe des retards de diagnostic et de prise en charge de certaines pathologies psychiatriques du fait du parcours de soins – ce que nous redoutions dès 2004 – ce n'est certainement pas du fait d'un défaut de vigilance des médecins généralistes mais bien parce que la clinique que le patient laisse voir à son médecin généraliste n'est pas celle qu'il livre au psychiatre. Ainsi que nous l'avons constamment argumenté dès l'automne 2004, l'accès spécifique total au psychiatre se justifie d'abord de la différence des cadres d'exercice du généraliste et du psychiatre et de l'impact de ces cadres sur la clinique.

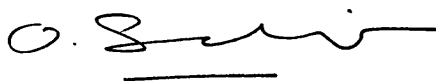
Un différentiel de compétence peut se reconnaître en psychiatrie comme dans toute autre spécialité entre généraliste et spécialiste, mais en faire le premier responsable du problème que vous dénoncez dénote une profonde incompréhension des raisons pour lesquelles la psychiatrie aurait dû demeurer en accès spécifique total.

Bien au-delà de la seule question de la psychiatrie, votre courrier irrévérencieux pour nos collègues généralistes, est un aveu d'échec du parcours de soins que vous avez mis en place. Ce parcours est pensé sur le modèle du recours au spécialiste consulté pour sa technicité, et méconnaît absolument le recours au spécialiste clinique.

Une nouvelle fois l'U.ME.SPE. s'avère incapable de proposer et défendre un modèle valide pour les spécialistes cliniques à l'instar de son incapacité à défendre leurs revenus via la mise en place de la CCAM clinique que nous attendons toujours alors que la CCAM technique suit son chemin.

L'absence de projet politique pour les spécialistes cliniques est tellement criante qu'il n'est pas étonnant de la retrouver chez les candidats à l'élection présidentielle. Instaurer un nouveau clivage entre les spécialistes cliniques et les généralistes est une grave erreur politique, dans laquelle nos détracteurs ne manqueront pas de s'engouffrer au détriment de tous, alors que l'union du corps médical est plus que jamais nécessaire pour soutenir la richesse de sa diversité et la force de sa complémentarité qui devraient être le socle de tout projet politique pour la médecine libérale.

Nous vous prions de croire, Chers Confrères, en nos sentiments confraternels les meilleurs.



Dr Olivier SCHMITT
Président du SNPP



Dr Yves FROGER
Secrétaire Général du SNPP